

Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Séance du mardi 10 octobre 2023

Membre de droit : Monsieur le président, Guillaume GELLÉ

Membres présents :

Collège professeurs : Stéphanie CAILLIES, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Sophie GANGLOFF, Emmanuel GUILLON, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Richard LE NAOUR, Pierre MILLET, Guillaume PIERRE, Maud ROTGER, Vincent VUIBLET, Marta-Inès WALDEGARAY

Collège autres enseignants : Emilie BUACHE, David CARTON, Marius COLIN, Emmanuelle GAUTHERAT, Mickael GILLIOT, Fabienne GRELLEPOIS, Anne-Sophie LAVEFVE-LABORDERIE, Olivier LEJEUNE, Stéphanie PREVOST, Céline ROUSSE, Céline SCHNEIDER, Itheri YAHIAOUI

Collège BIATSS : Catherine BONDU-LEBON, Charlotte DELCOURT, Jennifer GEERAERTS

Collège étudiants : Henry CADENNE, Mark KERE, Alexis LALY, Tom GEORGET, Marina DELCOURT, Ophélie MEDZA-MBA

Collège des personnalités extérieures : Marie-Noëlle GABET

Invités : Tamar BALAN, Laure CASTIN, Olivier DUPERON, Aurore LONCHAY, Nathalie MERIOT, Yannick REMION

Membres excusés : Ségolène BUFFET, Eric CASTAGNE, Rémi EVRARD, Sandrine FAVIN, Anne GILSON, Nicolas HORNY, Corinne JUPILLAT, Audrey LAUDE-DEPEZAY, Fabien LEGRAND, Matéo MEVIZOU, Isabella MORRONE, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Virginie ZENINARI

Membres représentés :

Eric CASTAGNE a donné pouvoir à Marta WALDEGARAY
Nathalie TRANNOY-ORBAN a donné pouvoir à Emmanuelle GAUTHERAT
Nicolas HORNY a donné pouvoir à Emmanuelle GAUTHERAT
Virginie ZANINARI a donné pouvoir à Richard LE NAOUR
Rémi EVRARD a donné pouvoir à Céline SCHNEIDER
Anne GILSON a donné pouvoir à Céline SCHNEIDER
Audrey LAUDE-DEPEZAY a donné pouvoir à David CARTON
Fabien LEGRAND a donné pouvoir à Fabienne GRELLEPOIS
Isabella MORRONE a donné pouvoir à Mickael GILLIOT
Sandrine FAVIN a donné pouvoir à Charlotte DELCOURT
Corinne JUPILLAT a donné pouvoir à Charlotte DELCOURT
Matéo MEVIZOU a donné pouvoir à Marina DELCOURT

Ordre du jour :

- 1. Points d'information**
- 2. Approbation des procès-verbaux du 6 mars 2023 et du 6 juin 2023**
- 3. Questions ressources humaines**
 - Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2024
- 4. Questions pédagogiques**
 - Demande d'accréditation de la licence professionnelle « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs »
- 5. Election d'un membre à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et d'un membre à la section disciplinaire des usagers**
 - Collège autres enseignants
- 6. Questions diverses**

* * *

La séance débute à 15h36

Monsieur le président énonce l'ordre du jour.

1. Points d'information

❖ ***Situation au Proche-Orient***

Monsieur le président évoque la situation au Proche-Orient et indique que l'université sera attentive aux besoins des étudiants et personnels concernés.

❖ ***Situation budgétaire***

Monsieur le président évoque le projet de loi des finances 2024. L'université est dans l'attente des votes pour l'adoption du budget 2024.

2. Approbation des procès-verbaux du 6 mars 2023 et du 6 juin 2023

❖ ***Procès-verbal du 6 mars 2023***

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est soumis au vote.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 6 mars 2023, avec 45 voix pour et 3 abstentions.

❖ **Procès-verbal du 6 juin 2023**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 est soumis au vote.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 6 juin 2023, avec 45 voix pour et 3 abstentions.

3. Questions ressources humaines

❖ **Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2024**

Monsieur le président explique que la campagne d'emplois s'inscrit dans le budget global de l'université voté au conseil d'administration le 5 décembre. Il est possible qu'elle soit complétée en décembre lors de l'adoption du budget. La campagne d'emplois présentée sera entérinée au conseil d'administration du 17 octobre.

Les mesures gouvernementales dont la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires sont évoquées. Les universités, opérateurs autonomes, ont appris qu'une partie de ces mesures ne seront pas compensées par l'État. Cela impacte le budget de l'université. La progression de carrière des personnels n'est pas financée aux universités depuis leur passage à l'autonomie, soit environ 1 M€ par an pour l'URCA.

Il est rappelé que six mois d'augmentation de point d'indice à 3,5 % en 2022 ont représenté 2 M€ pour l'établissement. L'université a appliqué cette augmentation du point d'indice à tous les agents.

En 2023, le gouvernement reprend une mesure d'augmentation du point d'indice de 1,5 % accompagnée de mesures pour les bas salaires à compter du 1^{er} janvier 2024. Cet impact en année pleine est de 3,8 M€ pour les permanents et de 471 K€ pour les contractuels. Le gouvernement s'est engagé à compenser cette mesure à hauteur de 50 %.

Le budget 2024 va donc débuter avec un effet négatif de plus de 2 M€ sur le coût des mesures salariales. L'effet du GVT est aussi à prendre en compte, ainsi que l'impact sur l'accord passé concernant le temps de travail des personnels BIATSS en fonction du coût du CET et la GIPA pour tout le personnel.

L'université a décidé de suivre les recommandations ministérielles et présente une campagne d'emplois classique.

Monsieur Yannick REMION expose que la méthodologie est de présenter une campagne d'emplois globale intégrant l'ensemble des populations de l'université (enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS) pour avoir une vision d'ensemble basée sur les indicateurs internes et externes, sur la structure d'emplois et les tensions au niveau des composantes, en prévoyant la masse salariale pour le budget initial 2024 et en analysant la soutenabilité des décisions en année pleine.

Le calendrier de cette campagne d'emplois 2024 est rappelé : conférence des doyens et directeurs d'unités le 9 octobre, comité social d'administration le 10 octobre, conseil académique le 10 octobre et conseil d'administration le 17 octobre.

les indicateurs se situent en deux volets : un volet national permettant de comparer l'URCA aux autres universités du groupe 11 avec un suivi depuis 2015. Les données sont publiques et consultables sur la base de données data ESR de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le deuxième volet permet de comparer les composantes d'enseignement. Ces données sont internes et sont tirées des systèmes d'information de l'université APOGEE et OMEGA avec des extractions début octobre 2023 et des traitements opérés par la cellule d'appui au pilotage et la direction des ressources humaines.

S'agissant du volet national, le premier indicateur concerne la démographie étudiante. Monsieur Yannick REMION explique que, pour 2023, la démographie étudiante est calculée sur les inscriptions premières 2022-2023 dont sont exclus les doctorants, les inscrits en HDR et les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles et des IFSI. La démographie étudiante a amorcé une baisse sur les inscriptions en formation initiale. L'avance de phase sur la baisse de la démographie étudiante constatée en 2022 se confirme en 2023 avec un rythme plus soutenu que la plupart des universités du panel de référence.

Le deuxième indicateur concerne les subventions MESRI par étudiant (SCSP + autres subventions). Dans la SCSP, de plus en plus de subventions concernent des dépenses imposées qui ne sont pas totalement couvertes par ces subventions. Cette subvention repart à la hausse en raison de l'avance de phase et la place de l'université au-dessus de la médiane s'explique par l'anticipation de la démographie étudiante.

Le troisième indicateur concerne le taux d'encadrement par les enseignants ou les enseignants-chercheurs titulaires et la place de l'université en haut du classement est confortée. Cela cache cependant certaines disparités entre les composantes et entre les départements de certaines composantes.

Le quatrième indicateur concerne le taux de support des étudiants par les titulaires BIATSS. L'université poursuit son évolution en bonne place dans le panel. Concernant la proportion de BIATSS titulaires de catégorie A, l'université se situe largement au-dessus les autres établissements.

L'université étant dans les mieux positionnées sur la totalité des indicateurs proposés, la marche de manœuvre en interne est supérieure aux autres universités du panel pour trouver des solutions aux problèmes de rigidité de structure d'emplois, de masse salariale et de tension de certains secteurs.

Les indicateurs montrent toutefois que le taux de titulaires par étudiant est positionné de façon favorable, ce qui traduit une rigidité excessive de la structure d'emploi de l'université et cela nécessite une attention particulière.

Concernant le deuxième volet, le premier indicateur constitue la pédagogie en formation initiale par composante. Elle présente une évolution depuis 2021. Dans les trois groupes de composantes (sciences humaines et sociales, sciences et technologies et les écoles/instituts à statut dérogatoire), il est difficile de comparer les composantes entre elles pour plusieurs raisons. Les trois composantes de santé sont absentes de cette présentation au vu de la problématique d'obtenir des indicateurs sur la charge d'enseignement notamment liée au fait qu'il n'y a pas d'heures supplémentaires.

Une stabilité est constatée sur les écoles d'ingénieurs (EiSINe et ESIREIMS), sur l'INSPE et sur l'UFR STAPS. Un gain en inscriptions est constaté sur les deux IUT lié à l'ouverture de la troisième année de BUT. Il ressort une légère progression de « Droit et Sciences Politiques » et une baisse de l'UFR « Lettres et Sciences Humaines », de l'UFR « Sciences Economiques et Sociales et de Gestion ». Il est précisé que le résultat concernant les UFR « Lettres et Sciences Humaines » et « Sciences Exactes et Naturelles » mériterait d'être considéré à l'échelle des départements.

Le deuxième indicateur est le rapport de l'évolution H/E des formations initiales, fixé composante par composante en fonction de moyennes nationales constatées pour des composantes comparables. Les cibles des IUT sont différentes avec une distinction secondaire et tertiaire. L'ESIREIMS, l'INSPE, l'UFR STAPS sont à la cible, l'EiSINe, l'IUT RCC et l'IUT de Troyes progressent à la hausse, l'UFR « Droit et de Sciences Politiques », l'UFR « Lettres et Sciences Humaines » sont légèrement en-dessous de la cible, l'UFR « Sciences Economiques et Sociales et de Gestion » est au-dessus de la cible, l'UFR « Sciences Exactes et Naturelles » est éloignée de la cible.

Il est précisé que l'évolution H/E montre comment l'université met en œuvre son offre de formation.

Le dernier indicateur est le taux d'encadrement hétérogène. Il est constaté un taux d'encadrement différent entre les deux écoles d'ingénieurs. Cela est lié au fait que l'ESIREIMS est monosite et qu'il y a plus de filières et d'apprentissage au niveau de l'EiSINe. L'INSPE est très spécifique et il est difficile de la comparer avec une autre composante. L'IUT RCC a un taux qui se dégrade mais reste correct. L'IUT de Troyes est moins bien encadré que l'IUT RCC et a un taux qui se dégrade également. L'UFR « Droit et Sciences Politiques » subit une petite dégradation. La situation de l'UFR « Lettres et Sciences Humaines » s'améliore légèrement. L'UFR « Sciences Economiques et Sociales et de Gestion » connaît une légère amélioration. L'UFR STAPS reste stable avec une légère amélioration. L'UFR « Sciences Exactes et Naturelles » connaît une légère amélioration et est au même niveau que l'IUT RCC, ce qui interpelle.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande combien de catégorie A sont en services centraux et devant les étudiants.

Monsieur le président répond qu'il n'y a que des catégories A devant les étudiants puisqu'il s'agit d'enseignants. Il énumère les différents services disposant de BIATSS de catégorie A en rappelant que tout le personnel travaille au service des étudiants puisque c'est le but de l'université et que, selon le rapport des inspecteurs en charge du plan de rééquilibrage, l'université était sous-encadrée en catégorie A en 2016. Cela a donc été corrigé.

Monsieur Hacène FOUCHAL est alerté par le fait qu'il y ait autant de postes de catégorie A dans les services centraux.

Monsieur le président explique que les disciplines évoluent. L'offre de formation de l'université doit être efficace pour faire réussir les étudiants et sa soutenabilité pour l'établissement doit être prise en compte. L'équilibre doit être trouvé entre les deux missions de l'université, à savoir l'enseignement et la recherche.

Monsieur Emmanuel GUILLON s'interroge sur la prise en compte des indicateurs liés aux performances de recherche et de laboratoire dans la campagne d'emplois.

Monsieur le président rappelle que la plupart des postes sont des postes d'enseignants-chercheurs. Les propositions d'affectation sur les projets de recherche et les remontées faites par les laboratoires en tiennent compte. Les laboratoires et les composantes sont invités à échanger pour établir un profil d'enseignant-chercheur. Si l'objectif n'est pas atteint, la proposition n'est pas retenue. La performance

en recherche est toutefois difficile à intégrer dans ce type d'indicateurs dans la mesure où l'université est plus performante sur la Médecine.

Madame Stéphanie CAILLIES demande si les taux d'encadrement sont calculés uniquement sur les titulaires et il est répondu par l'affirmative concernant les indicateurs nationaux. Concernant les indicateurs internes, il s'agit des enseignants et enseignants-chercheurs permanents et non-permanents.

Madame Stéphanie CAILLIES souligne qu'il serait intéressant d'avoir les deux mais monsieur Yannick REMION indique que cela nécessiterait d'identifier les étudiants nécessitant un accompagnement pour des problématiques de mémoires. Les systèmes d'information APOGEE et OMEGA ne permettent pas cela aujourd'hui.

Madame Tamar BALAN précise que les éléments déterminants de la campagne d'emplois sont l'intégration dans le cadre du projet de l'établissement avec des objectifs de gestion des déséquilibres et de la structure d'emplois, en tenant compte de l'évolution des effectifs étudiants et de la couverture de la charge d'enseignement. Elle ajoute que la campagne a respecté les demandes prioritaires de la part des différentes structures et une continuité de service pédagogique, de recherche et d'administration dans un contexte de contrainte et de soutenabilité indispensable avec une maîtrise de trajectoire de la masse salariale. Il est tenu compte également de l'évolution des effectifs et de la structure d'emplois de l'établissement.

Un focus est fait sur le projet de l'établissement avec ses quatre pôles (AEBB, Santé, SNI et SHS) et donc les quatre axes prioritaires.

Un focus est fait sur la structure des emplois. La part des titulaires représente 67,2 % des effectifs pour une part de 79,3 % de la masse salariale. Une rigidité de la masse salariale, en baisse depuis deux ans, est toujours constatée. Ce point reste préoccupant dans un contexte de décreue annoncée d'effectifs étudiants qui s'amorce.

Concernant la soutenabilité, l'enveloppe budgétaire disponible a été calculée en considérant la masse salariale de départs dégagée sur l'année antérieure, l'estimation d'un GVT positif prévisionnel sur 2024 et 2025 et l'analyse des futurs départs en tenant compte de la réforme des retraites.

Pour 2025, le GVT prévisionnel des contractuels devra être pris en compte, une revalorisation de la grille tarifaire étant prévue tous les trois ans. Cette augmentation est estimée à environ 200 k€.

La masse salariale libérée par les départs représente un peu plus de 4 M€, l'estimation du GVT positif sur 2024-2025 est estimée à 2 M€, ce qui donne un budget disponible d'un peu plus de 2 M€.

Le coût de la campagne d'emplois proposée est de 2,355 M€ avec un dépassement de 341 k€.

Madame Tamar BALAN explique que les propositions faites tiennent compte du caractère pluriannuel avec des propositions sur des titulaires ou des contractuels. Le dispositif de concours génériques pour les BIATSS est conservé, ainsi qu'une pérennisation en CDI pour certaines demandes.

La synthèse des demandes faites par les services fait apparaître 38 sortants et 322 demandes.

Une synthèse des propositions par catégorie est présentée : 38 départs, 33 propositions de création, 8 propositions de création sur ressources fléchées, 4 propositions de promotion/pérennisation et 6 concours génériques pour les BIATSS, soit concernant les enseignants et enseignants-chercheurs 19 créations dont 4 PR, 12 MCF et 3 ANT, 7 sur ressources fléchées et 2 promotions.

Les propositions par composante sont listées et les résidus de la campagne d'emplois 2023 sur les infructueux existants sont rappelés. Madame Tamar BALAN présente également les concours génériques des BIATSS, ainsi que les postes d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS de cette campagne par composante :

- EISINE : 4 créations (1 création sur un financement fléché EXEBIO, 2 créations sur un PR60 et un PR 61 et 1 création sur MC33 correspondant à une cascade à la suite de la réussite d'un lauréat interne sur un concours) ;
- ESIREIMS : 1 création sur un PR62 ;
- INSPE : 4 créations (3 enseignants et 1 MC16). Monsieur le président souligne que cela répond à la question de monsieur Emmanuel GUILLON ;
- IUT RCC : 5 créations (3 sur financements fléchés liés à la 3ème du BUT et 1 promotion en PR61) ;
- IUT de Troyes : 8 propositions dont 3 financées sur la 3ème année du BUT ;
- UFR « Droit et Sciences Politiques » : 3 propositions dont 1 sur financement fléché correspondant à l'ouverture d'un master en Droit de l'environnement ;
- UFR « Lettres et Sciences Humaines » : 4 propositions, dont 1 MC23 sur financement fléché ;
- UFR « Sciences Economiques et Sociales et de Gestion »: 3 propositions (2 créations d'enseignants-chercheurs (MC06 et PR06) et 1 ATER en section 19) et 1 demande en attente ;
- UFR STAPS : 2 propositions (un PRAG EPS et un MC74) et 1 demande en attente ;
- UFR « Sciences Exactes et Naturelles » : 2 propositions (un MC27 et un MC66/68) ;
- UFR Pharmacie : 1 proposition MC86.

Monsieur Hacène FOUCHAL constate que toutes les demandes particulières ont été validées sauf celle de l'UFR « Sciences Exactes et Naturelles ».

Monsieur Yannick REMION souligne qu'un certain nombre de demandes ont été ajustées.

Monsieur Hacène FOUCHAL s'interroge sur la possibilité de proposer un nouveau poste concernant une personne recrutée en 2017 sur un poste de maitre de conférences, partie en détachement. Il est répondu que cette personne est sur une disposition particulière étant professeur d'ED et titulaire d'une chaire d'enseignement supérieur du second degré. Il a été recruté en détachement à l'université et n'a pas été intégré. Lorsqu'il est parti en mobilité, son détachement a dû être arrêté et il convient de refaire un détachement pour le réintégrer.

Monsieur Hacène FOUCHAL ne comprend pas que le vote de l'UFR « Sciences Exactes et Naturelles » d'un profil particulier en informatique ne soit pas respecté et monsieur le président rappelle la compétence de cette personne et explique que l'université est obligée de recréer un poste puisqu'il avait été comptabilisé dans les départs.

Madame Stéphanie CAILLIES intervient sur la politique de proposition des postes et souhaite savoir comment ont été utilisés les indicateurs présentés. Il est répondu qu'ils ont été utilisés pour affecter un nombre de postes à une composante. Il est tenu compte de l'encadrement de la composante, des demandes des composantes et des unités de recherche.

Madame Stéphanie CAILLIES rebondit concernant la psychologie et explique avoir fait des calculs à la suite de la dégradation de la situation. Il est ressorti qu'en 2016, il y avait 24 titulaires pour 1020 étudiants et en 2023, 20 titulaires pour 1126 étudiants. En intégrant les ATER et les MAST, en 2016, cela représente l'équivalent de 30 temps pleins et en 2023, cela représente l'équivalent de 23,7 temps pleins. Se pose donc la question de la soutenabilité de la formation.

Il est répondu qu'effectivement, c'est un point d'attention au vu de la situation pluriannuelle. Il est rappelé que la psychologie est présente dans plusieurs demandes et qu'il faut faire un choix pour contenter tout le monde.

Madame Stéphanie CAILLIES soutient que si le potentiel enseignant ne peut pas être augmenté pour des raisons budgétaires en conservant les mêmes capacités d'accueil, cela n'est pas soutenable. Monsieur le président rappelle que la loi ORE est une prérogative pour les recteurs et qu'il peut proposer au prochain conseil d'administration, lors du vote des capacités d'accueil, une baisse de ces capacités d'accueil.

Madame Stéphanie CAILLIES se questionne sur le fait qu'il y avait deux départs à la retraite et un seul poste proposé dans sa composante. Monsieur Yannick REMION répond qu'après vérification, la situation n'a pas été dégradée, les départs ayant été compensés par les propositions lors de la campagne d'emplois 2023 et de la campagne d'emplois 2024.

Monsieur Henry CADENNE demande des précisions sur le poste MCF 27 en informatique. Il évoque l'ouverture d'un parcours cybersécurité santé avec l'appel d'offres PIA Compétences et Métiers d'Avenir et indique que cet appel d'offres devra être fermé si les enseignants ne peuvent pas s'investir dans cette formation. Il ajoute que cela risque d'entraîner le désintérêt des étudiants alors que cette licence et ce master ont un fort taux d'insertion professionnelle.

Monsieur le président conteste ces informations et rappelle que l'appel d'offres PIA CMA a été soutenu par l'université et est complété de financements externes sur lesquels il est possible de faire des recrutements. Cela n'a pas été demandé à l'université.

Une discussion s'engage entre monsieur le président et monsieur Hacène FOUCHAL concernant ce poste. Monsieur le président accepte de réexaminer un autre poste sur financement AMI pour le conseil d'administration du mois de décembre malgré le fait que cette demande n'a été ni formulée ni évoquée lors de la conférence des doyens. Il insiste sur le fait qu'une personne qualifiée et ayant le souhait de s'investir dans l'université ne devrait pas subir de procès d'intention. Il rappelle qu'il est possible d'avoir une mobilité dans sa carrière sans que cela ne doive porter préjudice. De plus, le statut de cette personne n'est pas un statut classique d'enseignant-chercheur.

Monsieur David CARTON demande s'il est possible d'avoir une projection sur les indicateurs évoqués prenant en compte la campagne d'emplois et il est répondu par la négative car il y a trop d'incertitudes et d'aléas.

Monsieur Richard LENAOUR évoque les postes 46.3. Il n'y en a qu'une seule demande dans sa composante et il avait été évoqué que le repyramidage serait désormais privilégié. Or, dans sa composante les sections CNU ne peuvent pas prétendre au repyramidage. Il souhaite savoir comment faire remonter cette information.

Monsieur le président explique que le repyramidage est en place depuis 2016 et le vivier s'épuise. Il y en a 7 cette année. Mais le dispositif 46.3 sera repris lorsque le repyramidage s'arrêtera.

Monsieur Henry CADENNE demande des précisions concernant les financements fléchés EXEBIO et monsieur le président rappelle que, comme tous les appels à projet du PIA France 2030, les financements ne sont pas pérennes et doivent donc être pris en charge par l'établissement à la fin des projets. En l'occurrence, le financement pour EXEBIO est sur 10 ans.

Monsieur le président rappelle que le vote de la campagne d'emplois 2024 ne concerne que les enseignants-chercheurs.

Madame Stéphanie CAILLIES souhaite qu'un intitulé soit modifié avant le conseil d'administration.

Monsieur Richard LENAOUR demande si les postes BIATSS ont été présentés et il est répondu par la négative, seule la synthèse a été présentée.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2024 pour les enseignants-chercheurs avec 32 voix pour, 8 voix contre et 8 abstentions.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande combien l'université a perdu d'enseignants-chercheurs. Monsieur le président répond que la demande est prise en compte et qu'il y sera répondu ultérieurement.

4. Questions pédagogiques

- ❖ ***Demande d'accréditation de la licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs***

Madame Marie-Renée DE BACKER indique que ce point est reporté au prochain conseil académique.

5. Election d'un membre à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et d'un membre à la section disciplinaire des usagers

- ❖ ***Election d'un membre à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants***

Après un vote à bulletin secret, est élu dans le collège des maitres de conférences et personnels assimilés :

- Monsieur Mickaël GILLIOT avec 8 voix

- ❖ ***Election d'un membre à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers***

Est élu dans le collège des maitres de conférences et personnels assimilés :

- Monsieur Olivier LEJEUNE avec 12 voix

6. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h27.